

Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats
7.1.1 : Permis de construction (Règl. 499.5-2019)

Section 3.4 : Dispositions particulières
3.4.2 : Durée du permis de construction

Interventions visées à des fins résidentielles	Tarif exigé	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)		Délai maximal pour effectuer les travaux dans le cas d'un renouvellement
1. Nouveau bâtiment principal	180 \$ + 75\$ par logement additionnel créé, maximum de 1 080 \$	12 mois		6 mois
2. Agrandissement d'un bâtiment principal	25 \$	12 mois		6 mois
3. Reconstruction d'un bâtiment principal	180 \$ + 75\$ par logement additionnel créé, maximum de 1 080 \$	12 mois		6 mois
4. Rénovation d'un bâtiment principal	25 \$	12 mois		6 mois
5. Nouveau bâtiment accessoire	25 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
6. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	25 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
7. Reconstruction d'un bâtiment accessoire	25 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
8. Rénovation d'un bâtiment accessoire	25 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
9. Construction, installation ou remplacement d'une piscine	25 \$	6 mois		6 mois
10. Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	25 \$	6 mois		6 mois
11. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	75 \$	6 mois		6 mois
12. Déplacement d'un système autonome de traitement des eaux usées	75 \$	6 mois		6 mois
13. Renouvellement d'une demande de permis	25 \$			
14. Permis pour l'installation, la modification ou le remplacement d'une clôture ou d'un patio	25 \$	6 mois		6 mois

Interventions visées à des fins autres que résidentielles	Tarif exigé	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)		Délai maximal pour effectuer les travaux dans le cas d'un renouvellement
1. Nouveau bâtiment principal	100 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux excédent 10 000 \$ Coût maximum : 1 000\$	12 mois		6 mois
2. Agrandissement d'un bâtiment principal	100 \$	12 mois		6 mois
3. Reconstruction d'un bâtiment principal	100 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux excédent 10 000 \$ Coût maximum : 1 000\$	12 mois		6 mois
4. Rénovation d'un bâtiment principal	50 \$	12 mois		6 mois
5. Nouveau bâtiment accessoire	50 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
6. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	50 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
7. Reconstruction d'un bâtiment accessoire	50 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
8. Rénovation d'un bâtiment accessoire	25 \$	Garage : 12 mois	Autres : 6 mois	6 mois
9. Construction, installation ou remplacement d'une piscine	25 \$	6 mois		6 mois
10. Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	Agricole : 25 \$ Autres : 50 \$	6 mois		6 mois
11. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	100 \$	6 mois		6 mois
12. Déplacement d'un système autonome de traitement des eaux usées	100 \$	6 mois		6 mois
13. Renouvellement d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation	Principal: 100 \$ Accessoire: 25 \$			
14. Nouveau café-terrasse, agrandissement, reconstruction ou rénovation	25 \$	6 mois		6 mois

Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats
7.1.2 : Permis de lotissement (Règl. 499.5-2019)

Interventions visées	Tarif exigé
1. Opération cadastrale	30 \$ par lot
2. Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	100 \$

Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats
7.1.3 : Certification d'autorisation (Règl. 499.5-2019)

Section 5.4 : Dispositions particulières
5.4.2 : Durée du certificat d'autorisation

Interventions visées	Tarif exigé	Délai maximal pour procéder aux interventions (fin des travaux)	Délai maximal pour effectuer les travaux dans le cas d'un renouvellement
1. Démolition d'un bâtiment principal	25 \$	6 mois	3 mois
2. Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$	3 mois	
3. Déplacement d'un bâtiment accessoire	25 \$	3 mois	
4. Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement (sauf si un permis de construction est demandé pour un bâtiment résidentiel faisant partie des classes H1, H2, H3)	10 \$	6 mois	3 mois
5. Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement de 15 cases et plus	25 \$	6 mois	3 mois
6. Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	25 \$	6 mois	3 mois
7. Aménagement ou agrandissement d'un espace de chargement et de déchargement	25 \$	6 mois	3 mois
8. Abattage d'arbres	10 \$ + 10 \$ par arbre à couper, maximum de 50 \$	6 mois	3 mois
9. Intervention forestière	25 \$	12 mois	6 mois
10. Intervention sur la rive ou le littoral	25 \$	6 mois	3 mois
11. Intervention en zone inondable	25 \$	6 mois	3 mois
12. Intervention à proximité d'un talus à forte pente	25 \$	6 mois	3 mois
13. Opération de remblai et déblai, pour un usage autre que résidentiel	100 \$	6 mois	3 mois
14. Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50 \$	12 mois	6 mois
15. Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou sablière	100 \$	12 mois	6 mois
16. Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation	25 \$		

Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats
7.1.4 : Certification d'occupation (Règl. 499.5-2019)

Section 7.2 : Tarification relative à des demandes diverses
7.2.1 : Autres tarifs exigés (Règl. 499.5-2019)

Interventions visées	Tarif exigé
1. Usage autre que l'habitation :	50 \$
2. Changement d'usage :	25 \$
3. Usage temporaire :	25 \$
4. Usage accessoire à l'habitation :	25 \$
5. Usage temporaire – unité de restauration mobile ayant une place d'affaires sur le territoire.	0 \$
6. Usage temporaire – unité de restauration mobile n'ayant pas une place d'affaires sur le territoire.	100 \$ par jour d'évènement

Demandes visées	Tarif exigé
1. Modification aux règlements d'urbanisme	550 \$
2. Demande de dérogation mineure	425 \$
3. Demande d'autorisation à la CPTAQ	100 \$*
4. Demande d'exclusion à la CPTAQ	200 \$*
5. Demande d'élevage porcin assujettie aux articles 165.4.3 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	200 \$*

* Les tarifs exigés par la Ville sont en sus des frais exigés par la CPTAQ ou des tarifs exigés pour les permis ou les certificats.
 Dans tous les cas, les frais sont non remboursables.